

Démographie et différences

Colloque international de Montréal (7-10 juin 1988)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

La diversification des modes d'entrée dans la vie en couple

• Michel BOZON

Institut national d'études démographiques, Paris, France

Un des problèmes principaux qui se posent aujourd'hui à la démographie est celui de l'écart grandissant entre les formes légales institutionnelles et les situations réelles. Les formes légales, qui donnent lieu à enregistrement, sont incapables de traduire la diversification des formes réelles, qu'il faut appréhender par d'autres moyens. L'évolution récente de la nuptialité, avec le développement de l'union informelle, constitue un exemple typique de cette diversification des significations et des pratiques associées à un événement, et des problèmes qui en découlent pour les démographes.

Il est nécessaire de réexaminer le sens de l'événement matrimonial, en distinguant les constellations de pratiques auxquelles il se trouve associé.

Les deux mariages

Alors que l'état civil ne peut enregistrer qu'un seul phénomène, il se pratique aujourd'hui deux mariages bien différents. Les couples qui «*commencent par se marier d'abord*» font un mariage bien différent de ceux qui «*ont fini par se marier*» (plus de la moitié des nouveaux mariés chaque année). Une étude menée à partir de l'enquête **Formation des Couples**⁽¹⁾ montre le caractère systématique de l'opposition entre les deux mariages (voir tableau 1).

Le mariage direct se présente manifestement comme un rite de passage de type traditionnel, à la fois terme et origine. Il met en scène de façon très formalisée la transition de la famille d'origine au nouveau couple : la mise en commun du logement produit bien une coupure nette dans la vie des intéressés (dans 24 % des cas, le mariage est présenté comme un occasion de quitter les parents). Déjà présentes dans la fête de fiançailles (sorte de répétition ou de préparation du mariage en petit comité), les familles sont fortement impliquées dans l'organisation de la cérémonie matrimoniale et contribuent largement à lui donner cette forme de rite d'installation, ou même de rite d'institution du couple : dans le mariage direct, en partie sous l'influence des parents, la cérémonie prend d'abord un éclat particulier (le mariage religieux est plus fréquent, la fête est plus importante et le nombre d'invités plus grand), et d'autre part le mariage correspond plus souvent à une dépense des parents, destinée au «*démarrage*» du couple. A première

⁽¹⁾ Dans l'enquête «*Formation des Couples*» (Michel Bozon, François Héran) de l'INED, ont été interrogées 3 000 personnes âgées de moins de 45 ans, vivant en couple, marié ou non marié, à la date de l'enquête (1984). Pour l'analyse proposée dans cet article, on s'est limité aux individus mariés dont le mariage avait été célébré après 1975 (soit un peu moins de 1 000 cas).

TABLEAU 1.— MARIAGE DIRECT ET MARIAGE APRES COHABITATION.
DEUX MANIERES DE SE MARIER

	Mariage sans cohabitation préalable	Mariage après un an de cohabitation au moins
Fête de fiançailles	53	19
Mariage religieux	88	51
Le mariage civil a lieu dans la commune des parents de la femme	78	46
Banquet ou repas prolongé	43	28
Coût du mariage totalement pris en charge par les familles	82	49
Moins de 50 invités à la fête	25	53
Aucun membre de la famille de l'homme n'était présent	3	15
Aucun membre de la famille de la femme n'était présent	1	13
Cadeau important des parents de l'homme, des pa- rents de la femme ou d'une autre personne (au moins 2 mois de salaire)	26	14
Contrat de mariage	17	21
Effectif	459	269
<i>Champ</i> : mariages conclus entre 1976 et 1983; Personnes nées en 1939 ou après. <i>Source</i> : enquête « Formation des Couples » (1983-1984) réalisée à l'INED par Michel Bozon et François Héran. <i>Exemple de lecture</i> : 51 % des mariages après cohabitation comprennent un mariage religieux, alors que c'est le cas de 88 % des mariages sans cohabitation préalable.		

vue, le mariage direct semble pouvoir être encore considéré comme un de ces événements-origine qui sont à la base des analyses de la démographie.

Il n'en va plus de même du mariage après cohabitation, qui ne constitue qu'une étape dans une transition qui s'est opérée très progressivement. Le couple de fait devient couple au sens légal, acte symbolique qui concerne avant tout les deux partenaires, même si l'influence des familles d'origines se fait souvent sentir à ce moment-là (41 % des personnes enquêtées mentionnent le fait que la formalité du mariage fait plaisir aux parents, voir tableau 2). Dans ce type de mariage, les familles jouent un rôle beaucoup plus modeste et sont plus souvent spectatrices que dans le premier cas : les fiançailles se raréfient, le mariage religieux est moins fréquent, le nombre d'invités est plus faible et les familles sont moins sollicitées pour l'organisation matérielle. De la même façon, elles contribuent moins à l'équipement du couple, qui est déjà installé. Peut-on au moins considérer cette forme de mariage comme un **moment décisif de la consolidation du couple**? Ce n'est vrai que dans certains cas, et il semble que bien souvent, par une inversion propre à déconcerter le démographe, l'enfant soit plus une preuve de raffermissement du lien conjugal que la cérémonie de mariage elle-même.

Si l'on examine les raisons pour lesquelles les anciens cohabitants disent s'être mariés (tableau 3), on voit en effet que le mariage leur apparaît beaucoup moins comme « une preuve d'amour » qu'aux mariés directs. L'amour est plus souvent invoqué comme

TABLEAU 2.- MARIAGE DIRECT ET MARIAGE APRES COHABITATION.
LES RAISONS DE SE MARIER

	Mariage sans cohabitation préalable	Mariage après un an de cohabitation au moins
Les raisons qui ont poussé la personne interrogée à se marier (plusieurs réponses possibles)		
Nous attendions un enfant	13	16
Se marier, c'est faire preuve qu'on s'aime vraiment	59	33
L'un de nous voulait cesser de vivre avec ses parents	24	3
Quand on veut des enfants, et c'était notre cas, il faut se marier	50	38
Le mariage est une formalité qui fait plaisir aux parents	46	41
Puisque nous étions décidés à vivre ensemble, il nous paraissait logique de nous marier	81	54
Raisons administratives ou financières	11	33
Corrélations entre certaines des raisons données		
Mariage, preuve d'amour et mariage pour avoir des enfants	0,54	0,09
Mariage, preuve d'amour et mariage pour des rai- sons administratives et financières	0,35	- 0,23
<i>Champ</i> : mariages conclus entre 1976 et 1983 en France. <i>Source</i> : enquête « Formation des Couples » (1983-1984) réalisée à l'INED par Michel Bozon et François Héran. <i>Exemple de lecture</i> : 11 % des personnes qui se sont mariées sans cohabitation préalable considèrent que des raisons administratives ou financières les ont poussées à se marier.		

cause du mariage par ceux qui n'ont pas vécu ensemble auparavant. Ce sentiment n'a en effet pas le même contenu dans les deux contextes. Dans le premier cas, le mariage « *preuve d'amour* » est assez fortement corrélé à toutes les autres raisons de se marier, notamment le mariage pour avoir des enfants, et même le mariage pour des raisons matérielles; l'amour, sentiment concret, synthétise l'ensemble des aspirations du couple en formation. Dans le cas des cohabitants, la référence à l'amour comme raison de se marier, est indépendante du désir d'enfants, et exclut l'idée d'un mariage de commodité, bien plus souvent invoqué par les anciens cohabitants que par les mariés directs (ce qui explique la corrélation négative entre l'invocation de l'amour et celle des raisons matérielles de se marier, voir dernière ligne du tableau 2). Chez ceux qui « *ont fini par se marier* », on peut distinguer deux publics et deux formes de recours au mariage (voir tableau 3) : acte symbolique et matériel de renforcement de l'union (« *preuve d'amour* ») pour les uns, il est pour d'autres un simple acte pratique ou juridique, destiné à aménager la vie commune et à accroître sa commodité. Il est caractéristique par exemple qu'il y ait un peu plus de contrats de mariage chez les anciens cohabitants que chez les mariés directs. En définitive, en raison de la diversité du mariage, événement fondateur, ou événement inscrit, à un titre ou à un autre, dans la continuité du couple, il n'est sans doute plus intéressant pour les démographes de compter les mariages en bloc, comme

TABLEAU 3.- MARIAGE D'AMOUR, MARIAGE DE COMMODITÉ
OU COMMENT LES COHABITANTS FINISSENT PAR SE MARIER

	Cohabitants qui se sont mariés parce que le mariage «c'est faire la preuve qu'on s'aime»	Cohabitants qui se sont mariés pour des «raisons administratives et financières»
Fête de fiançailles	29	11
Mariage religieux	61	35
Le mariage civil s'est déroulé dans la commune où se trouve le domicile du couple	33	48
Coût du mariage totalement pris en charge par les familles	46	36
Moins de 50 invités à la fête	47	65
Aucun membre de la famille de l'homme n'est présent	12	25
Aucun membre de la famille de la femme n'est présent	8	21
Cadeau important des parents de la femme	12	7
Contrat de mariage	21	20
<p><i>Champ</i> : Parmi les couples qui se sont mariés entre 1976 et 1983, on a d'abord distingué ceux qui l'avaient fait après une cohabitation d'au moins un an. Parmi ces derniers, on a ensuite défini deux groupes d'environ 100 personnes comprenant d'une part ceux qui disaient s'être mariés par amour (pour les formulations précises, voir tableau 2) et d'autre part ceux qui disaient l'avoir fait pour des raisons pratiques.</p> <p><i>Source</i> : id. tableaux 1 et 2.</p> <p><i>Exemple de lecture</i> : Parmi les cohabitants qui disent s'être mariés pour des raisons pratiques, 65 % avaient moins de 50 invités à leur fête de mariage.</p>		

dans les bilans démographiques. Comprendre l'évolution du mariage aujourd'hui, c'est avant tout distinguer des types de mariages, remplissant des fonctions sociales différentes.

Semi-cohabitation ou pré-cohabitation ?

Est-il au moins possible de substituer à cet événement dont le sens n'est plus assez univoque un point de départ précis de l'union, début incontestable de la période d'«*exposition au risque*»? Les démographes sont tentés de retenir le début de la co-résidence du couple comme point-origine. Ce choix n'est légitime que si l'événement «*début de la vie commune*» se présente comme une entité claire et distincte. Or l'enquête **Formation des Couples**, ainsi que l'enquête **Situations Familiales**⁽²⁾ de l'INED, ont montré qu'entre la période des fréquentations et le début de la vie commune proprement dite, s'intercalait une période de cohabitation partielle (dite aussi de semi-cohabitation), pendant laquelle les deux intéressés conservaient chacun leur domicile mais passaient

(2) L'enquête «*Situations Familiales*» de l'INED a été réalisée en 1986 auprès de 4 000 personnes de 18 à 44 ans par Henri Leridon et Catherine Villeuneuve-Gokalp.

plusieurs nuits par semaine ensemble. D'après l'enquête **Formation des Couples**, 42 % des mariages directs conclus entre 1976 et 1983, et 67 % des cohabitations suivies de mariage, avaient été précédés d'une semi-cohabitation de ce type. S'agit-il déjà d'une anticipation de vie commune ou n'est-ce qu'une prolongation des sorties à deux ?

Pour examiner plus attentivement le contenu de ces cohabitations partielles et la transition à la vie commune, on a utilisé les entretiens semi-directifs qui ont été menés parallèlement à l'enquête par questionnaire de l'étude sur la formation des couples. On note ainsi que d'une manière générale, **un seul des deux logements** est utilisé pour cette vie commune à temps partiel ; il ne s'agit donc pas de cohabitation alternante. Des cas de figure assez variés se présentent : l'ami(e) accepté(e) plusieurs soirs par semaine chez ses futurs beaux-parents, un couple d'étudiants ayant chacun sa chambre en cité universitaire et rentrant souvent le week-end chacun dans sa famille, un des partenaires ayant un logement indépendant et l'autre vivant en collectivité (foyer, service militaire), les deux futurs conjoints ayant chacun leur logement indépendant. Tout ceci ne conduit qu'à deux types de transition à la vie commune proprement dite : soit les membres du couple cherchent un autre logement commun, soit l'un des partenaires s'installe définitivement dans le logement de l'autre, et abandonne le sien, qu'il n'occupait plus guère. Dans le second cas, qui est le plus fréquent, la transition de la semi-cohabitation à la cohabitation paraît insensible. Assurément, certaines cohabitations partielles peuvent être considérées comme des pré-cohabitations ; les membres du couple sont sans doute plus qualifiés que les démographes pour trancher.

Même s'il pose moins de problèmes que le mariage, le début de la vie commune n'est donc pas un événement aussi facile à dater qu'on le voudrait. La succession rigide des étapes de la formation du couple (rencontre, fréquentation, présentation aux parents, fiançailles, mariage, obtention du logement) ayant cédé la place à des modes de rapprochement plus souples, plus variés, plus informels, le démographe ne peut plus se contenter de distinguer des durées. Il lui faut désormais accorder bien plus d'importance à la signification des comportements et à la **diversité des processus** qui mènent à des couples eux-mêmes différenciés.